

vV/jG/cP

Délibération UPVD/CFVU 2025/28-01 n°01 du 28 janvier 2025

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L712-1 à L712-6-1 ;

Vu la délibération UPVD/CA 2024/13-12 n°01 du 13 décembre 2024 déclarant Mme Vanessa VALETTE membre du bureau de l'université en charge de la formation et de la vie universitaire ;

Vu les statuts de l'Université de Perpignan,

La Commission de la Formation et de la Vie Universitaire du conseil académique après en avoir délibéré, a approuvé à l'unanimité sous réserve de modifications apportées en séance.

Il a été demandé d'ajouter dans la partie « sur la forme » marge de 2,5 de chaque côté, 5 pages hors la page de garde. Il sera également nécessaire de revoir le contenu du Moodle.

➤ Valorisation de l'engagement étudiant.

Membres en exercice : 25

Membres présents ou représentés : 17

Membres n'ayant pas pris part au vote : 0

Suffrages valablement exprimés : 17

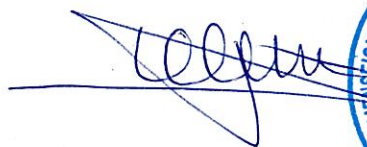
Pour : 17

Contre : 0

Abstention : 0

Fait à Perpignan, le 28 janvier 2025

Par délégation au membre du bureau de l'université en charge
de la formation et de la vie universitaire,



Vanessa VALETTE



PJ : Valorisation de l'engagement étudiant

CPI : DFVU / Rectorat

Diffusion : Intranet et le site internet de l'UPVD

Université de Perpignan Via Domitia

52 avenue Paul Alduy

66860 PERPIGNAN Cedex 9

04 68 66 20 00 | 04 68 66 20 19

Valorisation de l'engagement étudiant

Dossier d'évaluation attendu

Votre dossier doit être constitué de l'attestation de la structure et de la fiche d'appréciation renseignées par votre tuteur et d'un rapport comportant entre 3 et 5 pages. Le dossier complet doit être déposé sur MOODLE avant

o Le 15 décembre si le module est inscrit au 1^{er} semestre dans votre formation

o Le 26 avril si le module est inscrit au 2^{ème} semestre dans votre formation

Afin de respecter ces délais, la fiche d'appréciation vierge est à télécharger et à remettre à votre tuteur suffisamment tôt pour qu'il puisse la renseigner et la retourner par mél à votre scolarité à l'adresse que vous lui aurez communiquée (voir le tableau des contacts en fin de document). L'attestation d'engagement,, quant à elle est à déposer dès que votre inscription pédagogique aura été finalisée.

Attention : Un même dossier ne peut être évalué qu'une fois. Pour une réinscription à ce module, vous devez fournir les dossiers déjà évalués en plus du nouveau dossier.

Pour votre rapport, vous devez respecter les consignes suivantes :

Sur le fond

Dans un premier temps, vous présenterez la structure dans laquelle vous vous êtes engagé en expliquant ce qui vous a motivé pour vous engager. Vous détaillerez ensuite le cadre de vos activités lors de votre engagement (actions, niveau d'autonomie, collaboration, prise d'initiatives, résultats, etc.).

Grâce à la boîte à outils disponible dans ce moodle, il est nécessaire que vous identifiez les compétences que vous avez acquises et/ou développées en donnant des exemples concrets liés à vos activités sur la période dont vous demandez la valorisation. En illustrant vos propos, vous direz en quoi ces compétences peuvent vous être utiles pour la suite de votre parcours (formation, emploi, stage, etc.).

Sur la forme

- 1 / Votre rapport doit comporter une page de garde avec votre nom, prénom et formation.
- 2/ La police utilisée pour rédiger votre rapport doit être Times new roman, taille 12, interligne 1.
- 3/ Votre rapport doit être enregistré en format PDF et être justifié.
- 4/ Votre rapport ne doit pas dépasser 5 pages.
- 5/ L'orthographe et la syntaxe devront être corrects.

Notation

Le rapport est noté sur 20 et seront pris en compte la forme et le fond. L'étudiant doit savoir rédiger correctement sans faute et en faisant attention à la syntaxe. Le correcteur prêter une attention particulière à la capacité de l'étudiant à identifier ses compétences et à analyser, avec du recul, ce que lui a apporté son engagement. Il devra mettre en lien les compétences qu'il a acquises grâce à son

engagement avec son parcours et ses objectifs personnels et professionnels. Le développement de ces éléments permettra de prendre en compte la différence de niveau de formations des étudiants (par exemple, un étudiant de 1^{re} année peut être moins à même de développer cette partie dans son rapport alors qu'un étudiant en master doit nécessairement être capable d'expliquer cela).

Composante	Contacts	
	Administratif	Référent pédagogique
IAE	iae@univ-perp.fr	Qi Bin Liang
IFCT	michele.pernier@univ-perp.fr	Maria Saleilles-Balastegui
LSH	scolsh@univ-perp.fr	Françoise Mignon
SEE	scosee2@univ-perp.fr	Bernard CLAUDET
SJE	scosje@univ-perp.fr	Caroline Perche
STAPS	staps-f@univ-perp.fr	Florence Cassignol